Coop de l'eau 79
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME DE L'EAU DES DEUX-SÈVRES

DE L'EAU POUR UN TERRITOIRE VIVANT ET DIVERSIFIÉ

POURQUOI IRRIGUER LES CULTURES ?

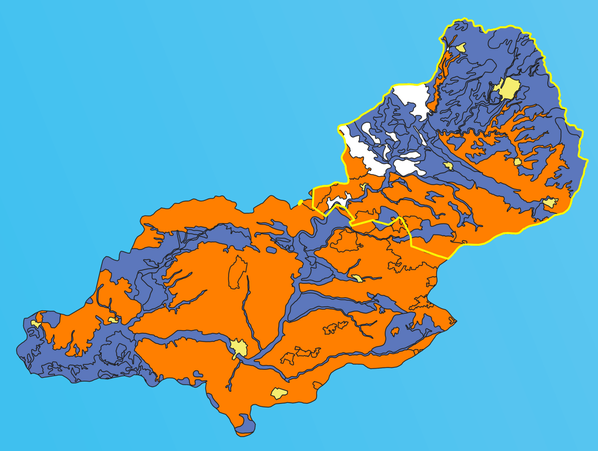

- ¾ des sols ont une faible réserve en eau
- Une plante irriguée = une récolte suffisante et de qualité
- Irrigants : 1/3 des exploitations du bassin de la Boutonne amont

DIVERSITÉ DES CULTURES

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

VALEUR AJOUTÉE ET EMPLOI LOCALISÉ

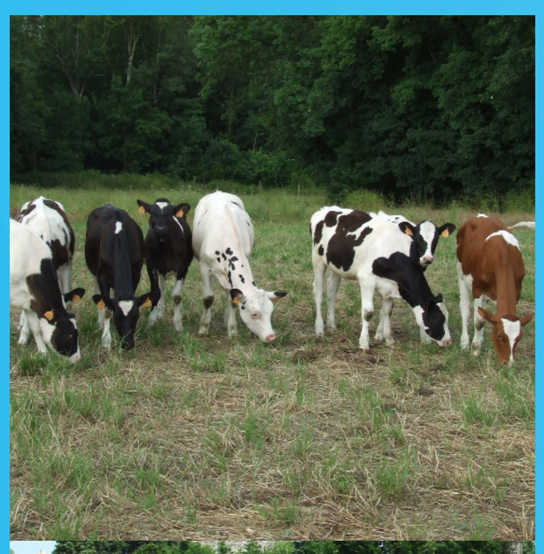

MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE ET DES PRAIRIES

- 2/3 des exploitations avec irrigation ont un élevage

ET LE MAÏS ?

- 20 % des surfaces cultivées du bassin et ¼ est irrigué
- Économe en produit de traitement, désherbage, mécanique
- L'ensilage de maïs alimente le bétail toute l'année
- Entre dans la composition de plus de 400 produits alimentaires (amidon)

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES